

## DEMANDES PRÉSENTÉES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE

COMMUNE OPÉRATION	COÛT H.T.	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
<b>1) BRASSAC</b> Mise en place d'une pompe à chaleur à la salle des fêtes. SUMR/ACO03499	20 132 €	20 132 €	-	45%	<b><u>9 059 €</u></b>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 31 juillet 2017.					
<b>2) CASTELSARRASIN</b> Rénovation de la toiture de la maison de quartier du Gravil. SUMR/ACO03294	256 000 €	130 000 €	126 000 €	12%	<b><u>15 600 €</u></b>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 126 000 € HT pourrait être accordée à la Commune.					

## DEMANDES PRÉSENTÉES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT RÉGIONAL UNIQUE

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
<b>3) BEAUMONT DE LOMAGNE</b> Création d'un pôle touristique économique et culturel. SUMR/ACO03283	2 009 000 €	1 520 000 €	-	Forfait	<b><u>212 400 € (*)</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat régional unique du PETR du Pays Garonne Quercy Gascogne - année 2017. ( *) <b>Cette subvention sera versée en annuités.</b>					
<b>4) LA SALVETAT BELMONTET</b> Réhabilitation thermique de la salle des fêtes de Saint Caprais. SUMR/ACO03146	211 643 €	130 000 €	81 643 €	30%	<b><u>39 000 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat régional unique du PETR Midi Quercy – année 2016. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 81 643 € HT pourrait être accordée à la Commune.					

Envoyé en préfecture le 29/12/2017

Reçu en préfecture le 29/12/2017

Affiché le

**SLO**

ID: 1082-228200010-20171205-CP2017\_12\_34-DE

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DÉPARTEMEN TALE
5) MOISSAC Création d'un musée d'art et d'histoire à l'abbaye St Pierre. SUMR/ACO03081	4 883 263 €	2 870 000 €	-	Forfait	<b><u>449 000 € (*)</u></b>

Observation: Dossier présenté dans le cadre du contrat régional unique du PETR Garonne Quercy Gascogne - année 2017. (\*) **Cette subvention sera versée en annuités.**

**Total subventions en capital.....63 659 €**

Le Président,

Christian ASTRUC